

Mis en ligne le : 20/12/22
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 13 décembre 2022

Délibération N° : 2022/12/13/16C

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 16 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : Mmes NOWAK (pouvoir à M. GOALEC), MAUBIAN (pouvoir à Mme SÉNÉ) et MM BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND et GARAULT.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Bernard GOALEC, Maire, informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès DU Conseil Départemental via le dispositif pacte Finistère 2030 volet N°1.

Projet : Liaison douce stade / Kériel sud / château d'eau :

Le budget des travaux a été estimé à 126.000,00 € HT.

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - D.E.T.R.			
Région			
Département	126.000,00 €	50,00 %	63.000,00 €
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	63.000,00 €	50,00 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	63.000,00 €	50,00 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	126.000,00 €	100,00 %	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ainsi que le plan de financement associé ;

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

Le secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC



Le Maire,
Bernard GOALEC

